Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2018-478** **25/06/2018**

Date de mise en application : 24/06/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 23/07/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

JORF n°0144 du 24 juin 2018

Texte n°44

Avis de vacance de l’emploi de directeur adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la Martinique

L’emploi de directeur adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de Martinique sera prochainement vacant. Cet emploi est classé dans le groupe IV en application de l’arrêté du 24 décembre 2010 fixant la liste et le classement des emplois de direction des directions de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt dans les départements et les régions d’outre-mer de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et à Mayotte.

La direction de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt est chargée de la mise en œuvre à la Martinique des politiques publiques du ministère chargé de l’agriculture qui visent à conforter la contribution des productions agricoles, agroalimentaires et forestières au développement endogène de l’île et à renforcer le rayonnement de la France dans la Caraïbe.

Placé sous l’autorité du directeur de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt qu’il assiste, le directeur adjoint participe à la mise en œuvre de ces politiques.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (téléphone : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la Secrétaire générale (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.